

sommes dépensées régulièrement pour l'exploitation des travaux de la compagnie. Les livres étaient mal tenus et les chiffres ont été remaniés après la conclusion des contrats. Les journaux de toute nuance, affirme l'avocat général, leurs gérants, leurs rédacteurs et leurs propriétaires ont reçu de l'argent sous prétexte de dépenses pour annonces et réclames.

Le canal n'est pas faisable, ajoute-t-il. Il faudrait encore dépenser 1500 millions de francs pour construire un canal à écluses et les travaux exigeraient quinze années de travail continu. Comme on a déjà dépensé 1400 millions, le canal représenterait un capital de 3 milliards de francs. Mais les rapports des ingénieurs disent que le bénéfice maximum serait de 60 millions de francs par an, ce qui ne donnerait pour le capital engagé qu'un intérêt de deux pour cent à peine. Donc le grand projet de M. de Lesseps est à l'eau, ou plutôt, il s'est effondré dans la boue de la corruption la plus effrénée qu'on ait jamais vue en France.

A quelque chose malheur est bon. L'épargne française en deviendra sans doute plus prudente, et l'opinion, éclairée sur la valeur morale des hommes publics compromis, se ralliera à l'avenir, il faut l'espérer du moins, autour des hommes d'ordre et de principes que l'on ne trouve que parmi ceux qui ont de fortes convictions religieuses. Dieu qui aime la France aura ainsi tiré le bien du mal.

* * *

Les Etats-Unis reçoivent de Rome depuis quelque temps les marques d'une sollicitude extraordinaire.

L'exposition colombienne a fourni au Pape l'occasion de répondre à l'invitation du gouvernement de Washington, en envoyant un représentant aux fêtes d'inauguration et en enrichissant l'exposition de quelques trésors du Vatican.

Le mouvement Cahensly en faveur de la nomination d'évêques appartenant aux divers nationalités qui composent la population catholique de l'Union américaine, la question tant controversée des écoles catholiques et de la fréquentation des écoles publiques par les enfants catholiques, enfin de nombreux différends relevant de la discipline ecclésiastique paraissent avoir convaincu le Saint-Siège de la nécessité de procurer aux catholiques américains un tribunal d'un accès plus facile que la Congrégation de la Propagande.

Mgr Satolli a reçu de Rome les pouvoirs nécessaires pour régler